

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI 16 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DÉBATS.

Débats sur l'indemnité.

[Suite.]

Séance de mardi, 20 fév.

(Suite du discours de M. Lafontaine.)

Je ne puis terminer sans répondre à quelques-unes des remarques de l'hon. membre de la ville de Sherbrooke (M. Guy.) Il cherche à rallumer les querelles nationales en faisant appel aux passions que les distinctions d'origine peuvent faire naître. Il a la prétention de croire qu'en sa personne se trouve représentée toute la population d'origine anglaise dans le Bas-Canada, et il veut faire croire à l'étranger que toute cette population forme un parti politique différent de celui des Canadiens-français. Je saisis cette occasion de nier ce qu'il avance. Au moins la moitié, si ce n'est plus de la population d'origine anglaise de la cité de Montréal, appartient à notre parti. De quel côté de la chambre, siègent les hon. membres qui représentent les comtés de Beauharnois, d'Ottawa, et de Drummond? et siége-t-ils pas de notre côté? Qui représente le comté de Shefford, qui est un comté tout anglais? n'est-ce pas mon honorable ami, le Solliciteur-Général du Bas-Canada? Le comté de Stanstead n'a-t-il pas jusqu'à l'élection de 1844, presque toujours élu un membre libéral? Pensez-vous qu'il ne le fera pas encore? Et le comté de Missisquoi, à quel parti appartient-il? L'hon. membre pour Sherbrooke qui s'est porté candidat à l'élection de ce comté en 1847 contre le Procureur-général d'alors, n'a-t-il pas expliqué sa défaite en disant que le comté appartient au Procureur-général? et s'il est vrai que ce comté appartienne au procureur, ne m'appartiendra-t-il pas à la prochaine élection générale? Cependant les habitants de ce comté sont tous d'origine anglaise. Oh! il reste la grande ou la petite ville de Sherbrooke, avec sa population de 800 âmes, et ses deux douzaines d'électeurs, que représente l'hon. membre. Mais même cette grande ville de Sherbrooke, n'avons-nous pas droit de la réclamer comme appartenant à notre parti? L'hon. membre, en prenant son siège dans cette chambre l'année dernière, ne s'est-il pas joint à nous dans le vote de non-confiance contre le dernier ministère, aux débris duquel il semblait cependant s'être rallié depuis, avec le devant de l'homme courageux qui est prêt à se sacrifier pour sauver son ennemi du naufrage. L'hon. membre qui, dans la législature du Bas-Canada, fut appelé le *Leader* de l'opposition de Sa Majesté, voudra-t-il bien me permettre de lui demander, s'il est vrai qu'il représente les sentiments politiques de toute la population anglaise, comment il se fait que depuis l'union des provinces, l'hon. membre qui fut frappé à toutes les portes, même à Montréal, n'a pu être élu dans aucun endroit, si ce n'est à la grande ou petite ville de Sherbrooke, et encore l'année dernière seulement? Est-ce là une preuve qu'il représente toute la population anglaise du Bas-Canada? Voudrait-il aussi nous expliquer comment il se fait que la majorité des membres du Haut-Canada, appartient au même parti politique que les Canadiens-français.

L'hon. membre a aussi parlé de protestants et de catholiques, comme si ce n'était pas assez, pour exciter les passions, d'avoir invoqué les distinctions d'origine. Il a dit

que c'était injuste, indécent, immoral, d'employer au paiement des pertes en question un fonds fourni par les protestants et auxquels les catholiques ne contribuaient nullement. L'hon. membre a parfaitement raison sur ce point; mais ce qu'il a dit prouve qu'il n'a point lu les résolutions que je propose. S'il y a, comme le dit l'hon. membre, injustice, indécence, immoralité, dans l'appropriation du revenu des licences de mariage au paiement de ces pertes, qui s'en est rendu coupable? Ne sont-ce pas nos prédécesseurs qui, par leur loi de 1846, ont fait eux-mêmes cette appropriation spéciale? Je veux, au contraire, faire disparaître, s'il est possible, cette appropriation, pour faire rentrer de nouveau cette branche de revenu dans le fonds consolidé de la province, et fournir par là l'occasion d'en faire l'emploi uniquement dans l'intérêt de ceux qui les paient.

L'hon. membre de Sherbrooke a demandé si, dans la présentation du bill d'amnistie au commencement de cette session, nous n'avions pas eu une arrière-pensée. Personne, dans cette chambre, n'a le droit de m'accuser de nourrir une arrière-pensée, l'hon. membre moins que tout autre. Il est bien connu que lorsque j'étais au ministère en 1842 et 1843, j'ai fait tout ce qu'on pouvait attendre de moi dans la position que j'occupais, pour obtenir cette amnistie. Si je n'ai pu obtenir alors l'amnistie générale que je sollicitais, les paroles particulières que j'ai obtenues, prouvent ce que j'affirme aujourd'hui; et je défie mon ennemi le plus acharné de venir me contredire. En dehors du ministère, à la session de 1844-45, je pris encore l'initiative, et sur ma proposition, cette chambre vota à l'unanimité une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien accorder une amnistie générale. En présence de ces faits ne devait-on pas s'attendre que, lorsqu'en 1847, je fus appelé à former le ministère qui existe aujourd'hui, je renouvelais ma demande d'une amnistie générale, convaincu comme je l'étais que cette demande ne pouvait plus, dans les circonstances, éprouver un refus? J'aurais été bien coupable, si je ne l'avais pas fait. J'ai eu peu de peine, et par conséquent peu de mérite à l'obtenir aujourd'hui. Je ne faisais que demander ce que l'homme distingué que nous avons pour gouverneur désirait lui-même obtenir depuis longtemps; et jamais demande n'a été reçue, accueillie avec plus de grâce, plus de bienveillance. Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel que cette amnistie fût annoncée de la manière solennelle dont elle l'a été, dans le discours du trône? Peut-on nous blâmer d'avoir, dès les premiers jours de cette session, proposé le bill qui consacrait cette amnistie? Que devient donc le reproche d'arrière-pensée? Il n'y a que celui dont les lèvres pardonnent, mais non pas le cœur, qui puisse avoir le courage de nous adresser ce reproche.

L'hon. membre de Sherbrooke et quelques autres membres de l'opposition qu'il prend plaisir aujourd'hui à appeler ses amis, ont eu recours à l'ancienne tactique des partis politiques avant notre nouvelle forme de gouvernement, celle de mettre en cause, d'attaquer personnellement le représentant de la couronne. Quand mes amis et moi, étions dans l'opposition, en avons-nous agi ainsi envers le noble personnage qui est aujourd'hui à la tête de notre gouvernement? Est-il jamais sorti une parole de notre bouche, qui pût les blesser le moins du monde? Nous comprenons mieux notre mission et nos devoirs, et envers le pays et envers la couronne. Il y a injusti-

ce, à mettre en cause dans nos luttes politiques, à attaquer personnellement le gouverneur qui respecte votre nouvelle forme de gouvernement. Quel est le membre de cette chambre qui peut se permettre de reprocher au représentant actuel de la couronne d'avoir violé notre constitution, en quoi que ce soit? y a-t-il un seul des membres du dernier ministère qui, la main sur la conscience, puisse élever la parole contre lui, et dire publiquement, en notre présence, à nous qui hier, étions dans l'opposition, qu'ils ont un seul reproche à faire au gouverneur actuel? Pas un d'entre eux n'aurait le faire. J'admets néanmoins qu'il y ait un reproche à lui faire, c'est celui qui couvrent leurs attaques injustes et injurieuses; ils ont le droit de lui reprocher ce qui doit lui mériter plus que jamais l'estime et le respect du pays; il n'a pas suivi l'exemple de lord Metcalfe; il ne s'est pas fait homme de parti. Voilà son crime aux yeux des membres de l'opposition.

De là leurs injures, leurs attaques incessantes, lancées dans l'unique but de le dégoûter ou de l'intimider! Que les hon. membres me permettent de leur dire que, s'ils croient par cette tactique, obtenir leur but, ce sont peines et dépenses perdues de leur part. Si vous avez des injures à prodiguer, si vous avez des attaques à diriger prodiguez-les, dirigez-les contre nous. Suivant votre expression, nous sommes payés, nous sommes ici pour les endurer; mais nous sommes aussi ici, pour mépriser les unes, et repousser les autres; et c'est ce que nous ferons. Ces attaques personnelles contre le Gouverneur-Général me rappellent une dépêche récente du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, qui, soit dit en passant, appartient à la classe des gouverneurs militaires, et non à la classe des gouverneurs civils, dans le sens qui, jusqu'à présent, a été attaché à ces mots. Là, comme ici, le dernier élection générale, faite librement, a placé dans une insignifiante minorité le parti qui s'appelle conservateur par excellence. Ce parti a tenté d'arrêter la marche du gouvernement responsable, ou pour mieux dire du vrai gouvernement représentatif. Aussi l'honnête soldat qui est à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en transmettant au secrétaire des colonies, les remontrances des chefs de ce parti, a-t-il bien soin de faire remarquer que ce sont les derniers efforts d'un parti qui expire, et qu'il pense bien que ces efforts ne réussiront pas à entraver la marche régulière et constitutionnelle de la forme de gouvernement que Sa Majesté vient de donner à la Nouvelle-Écosse. Que les hon. membres se résignent de bonne grâce à leur sort. Un gouverneur partisan leur avait donné hier la majorité et le pouvoir. Aujourd'hui une élection libre, bien que nous fussions dans l'opposition, nous a donné, à nous, la majorité et le pouvoir. Je n'ai qu'une consolation, bien faible il est vrai, à offrir aux hon. membres de l'opposition; c'est de prendre patience; peut-être par ce moyen auront-ils la chance de reconquérir une position qu'ils regrettent tant d'avoir perdue.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire; et les hon. membres du dernier ministère, qui ont pu conserver un siège dans cette chambre, ne diront pas, je pense, que c'est leur faire injure que d'exprimer une conviction que je nourris bien sincèrement, et que j'ai raison de croire être partagée par tous les membres de cette chambre et par le public, c'est que si nous, membres du Bas-Canada, avions voulu, dans le dernière administration et par là lui assurer une forte majorité, l'indemnité que nous

demandons aujourd'hui nous aurait été accordée de bon cœur par cette même administration! après avoir pris elle-même l'initiative de cette mesure, après avoir, comme elle l'a fait, engagé la foi du gouvernement, elle a tenu cette mesure suspendue sur nos têtes et comme une espérance et comme une menace! Elle nous disait: venez à nous, et l'indemnité sera votée. Nous avons été fidèles à nos consciences, eux ont été fidèles à leur menace.

Je terminerais ici, si ce n'était d'un mot, d'une parole offensante, qui est échappée à l'hon. membre pour Hamilton, (Sir Allan McNab.) Je suis convaincu qu'il l'a prononcée sans trop réfléchir, dans la chaleur des débats. Je n'en parle que pour fournir à l'hon. membre l'occasion de se rétracter. En parlant des canadiens-français il les a appelés "foreigners, étrangers!" Quoi! M. l'Orateur, les canadiens-français étrangers sur leur terre natale! Ce serait une insulte, si ce mot malheureux de l'hon. membre avait été prononcé avec préméditation! Ce serait pour nous une insulte comme l'a été le mot malheureux de lord Lyndhurst, à l'adresse de cette partie de la population de l'Irlande, qui, comme les canadiens-français, est catholique! *alien in blood, alien in language, alien in religion!* L'hon. membre qui se fait gloire d'être un *native canadien*, le serait-il, si les canadiens-français, lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les Canadas à l'Angleterre? Si ce n'eût été du courage des canadiens-français en 1775 et en 1812, les Canadas seraient aujourd'hui partie de la confédération américaine, et l'hon. membre ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il joue.

L'hon. membre pour Hamilton n'a pu s'empêcher d'attaquer le gouvernement responsable; il l'a prouvé cependant en 1845; mais c'était dans un temps où le même gouvernement l'avait placé dans le fauteuil que vous occupez, M. l'Orateur. Aujourd'hui qu'il en est descendu, il le condamne; et l'approuverait demain encore, si on le rappelait dans ce fauteuil; il l'approuverait avec la même cordialité avec laquelle il en faisait l'éloge en 1845, lorsqu'à la barre du conseil législatif, en présentant le bill des subsides, il disait au représentant de la couronne: "Nous devons respectueusement faire remarquer à Votre Excellence que les subsides que ce bill accorde, sont octroyés sous le système de gouvernement responsable qui a été concédé si pleinement et si gracieusement par Sa Majesté, à ses fidèles sujets canadiens."

(A continuer.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Lundi 12 Mars.

Neuf pétitions sont présentées, et entre autres celles de Joseph Vachon et quelques autres, du comté de Dorchester demandant une loi pour régler les droits seigneuriaux pour faciliter la commutation de de Tenure.

Des mêmes, demandant le rétablissement des municipalités de Paroisses.

Des mêmes demandant des amendements à la loi d'enregistrement.

Des mêmes, demandant des amendements aux lois des chemins.

Des mêmes, demandant le rappel de la loi d'éducation et demandant de nouvelles dispositions légales à la place de la loi actuelle.

Des mêmes, demandant, la représentation basée sur la population.

Des mêmes, demandant l'abolition des cours de commissaires et le rétablissement des cours de district et de divisions.

De Messire Déziel et autres de la

Pointe-Lévy, et de Eucher Dion et autres de St. Thomas de Montmagny demandant l'adoption de dispositions pour faciliter la constitution du chemin de fer de Québec et d'Halifax.

P. des Présidents et directeurs des Banques de *Midland District* de Montréal, de la Cité, de Gore, ou Haut-Canada demandant à être entendus par leurs conseils, à la Barre de la Chambre contre les résolutions qui doivent être proposées par l'hon. H. Hawks à l'égard de l'émission de débetures par le gouvernement provincial.

Sur motion de M. Cayley, la demande des Présidents et directeurs des dites Banques est accordée, et leurs conseils seront entendus Jeudi prochain.

M. Methot introduit un bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada; 2e lecture, le 19.

Un message est reçu du conseil dominant le concours de la chambre aux deux bills qui suivent:

Bill pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement et pour rendre inutile la répétition de certaines expressions en lieux.

Bill pour ordonner l'insertion des avis officiels et judiciaires dans la Gazette du Canada.

Le même message informe la chambre que le conseil a adopté sans amendement les deux bill suivants:

Bill pour rappeler certains actes y mentionnés et pour établir de nouvelles dispositions au sujet des émigrés.

Bill pour permettre l'augmentation du capital de la Banque de Montréal.

Sur motion de M. Chauvenu, une adresse est votée demandant copie du Rapport fait par MM. Blacklock et Duberger de l'exploration du territoire en arrière de Québec dans la direction du lac St. Jean et copie de toute correspondance à l'égard de l'ouverture d'un chemin d'un point quelconque des comtés de Québec, Portneuf ou Montmorency un point donné du territoire du Saguenay.

Sur motion de M. Sherwood, il est résolu qu'aucun témoin ne sera payé pour sa comparution devant un comité de cette chambre, à moins d'un certificat d'un des membres de tel comité remis au président d'iceui, constatant que de tel témoin est important et essentiel.

Sur motion de M. Lemieux, une adresse est votée pour obtenir un état des argens reçus annuellement et payés par l'argent de la seigneurie de Lauzon, le montant des cens et rentes, &c.

Les bills reçus du conseil ce jour et ci-dessus mentionnés sont lus une première fois. 2e lecture demain.

M. Lafontaine met devant la chambre, un extrait d'une dépêche de Lord Stanley à Lord Metcalfe, datée du 3 sept. 1845, au sujet du bill pour accorder un secours contre le gouvernement de cette province aux sujets de Sa Majesté ayant des réclamations contre le dit gouvernement.

Le bill des apprentis Pilotes est considéré en comité.

Le bill pour régler le taux des dommages sur les lettres de changes est lu une 2e fois et rélé.

Le bill de la seconde municipalité du Saguenay est lu une 2e fois.

La 2e lecture du bill des inspecteurs de Lois est mise à juri.

Le bill des municipalités de Lotbinière est lu une 2e fois et ordonné qu'il soit grossyé.

Le bill pour transférer à l'Isle Verte le chef-lieu de la municipalité No. 1 du comté de Rimonski est lu une 2e fois, et ordonné d'être grossyé.

Les autres ordres du jour sont remis et la chambre s'ajourne.

Mardi 13 mars.

32 Pétitions sont présentées. Les bills suivants sont passés: Bill pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités; et deux autres concernant le Haut-Canada. Le Rapport du comité sur le bill pour faciliter la commutation de Tenure est remis à mercredi prochain. M. Beaubien introduit un bill pour incorporer les Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie. 2e lecture lundi. M. Taché est ajouté au comité perma-